

La Roche-sur-Yon, le 21 août 2006

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2006

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|---------------------------|---|--------------------------------------|
| – Robert REMAUD | à | Roland GUILLET |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Marie-Sabine CAILLETEAU | à | Angie LEBOEUF |
| – René MAIGNÉ | à | Georges COUTURIER (questions 1 à 20) |
| – Madeleine DAVID | à | Laurent CAILLAUD |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2006 est adopté.

Monsieur le Maire annonce le retrait des questions 41 (Réhabilitation du cinéma de centre ville « le Concorde – Avenant n°2 aux contrats de maîtrise d'œuvre) et 47 (Groupe scolaire des Pyramides – Extension des locaux – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés) en raison d'appel d'offres infructueux.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante : « Pour ce dernier conseil municipal avant les vacances, nous examinerons plusieurs questions liées au logement.

LOGEMENT

La construction va bien à La Roche-sur-Yon et notre politique de mixité sociale se développe de façon encore plus équilibrée avec la mise en chantier des formules d'accès sociale à la propriété permettant à des ménages en fonction de critères objectifs, de pouvoir devenir propriétaires à La Roche-sur-Yon sans supporter un coût de foncier exagéré.

Pour cette nouvelle politique, nous nous appuyons sur notre SAEML Oryon, mais également sur Vendée-logement. J'espère que le Plan Local d'Habitat du Pays Yonnais comme l'OPAH en préparation pourront également nous être utiles dans cette dynamique positive et équilibrée. Joël Soulard fera dès le début du conseil une présentation de cette question essentielle pour l'avenir de notre ville qui permettra d'ouvrir le débat et d'introduire ces délibérations. Vous constaterez que nous utilisons de plus en plus la procédure de ZAC pour maîtriser mieux l'évolution urbaine, mais aussi des délibérations spécifiques à des sites remarquables du centre ville. Après l'îlot CMO et la DDAF nous souhaitons maîtriser l'évolution du site de la DDE situé Boulevard Briand qui présente un intérêt urbanistique et en matière de logements potentiels très important. L'objectif n'est pas d'empêcher les

aménagement de faire, mais de les encadrer pour qu'ils réalisent des projets qui s'intègrent dans le projet de centre urbain, en matière de formes urbaine mais aussi d'offre diversifiée de logements.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOIS ET CENTRE VILLE

Depuis le dernier conseil municipal en matière économique plusieurs faits importants se sont produits, presque toujours positifs et c'est à souligner :

- ◆ Deux CDEC ont été accordées pour Leroy Merlin et GAM Vert à Roche sud pour plus de 16000 m² de surface de vente et de l'ordre de 120 emplois supplémentaires. Le dernier maillon de Roche sud sera examiné à l'automne et complétera cette belle zone attractive et très demandée avec à terme près de 400 emplois supplémentaires.
- ◆ ParcEco 85 est également très demandé. Comme vous l'avez découvert ce matin le leader français de la véranda, le groupe RIDEAU, installe son siège à La Roche avec 260 emplois transférés de Saint-Mathurin et 60 supplémentaires à créer dans les 3 ans. C'est une très belle entreprise, dynamique, performante, en développement, qui a su reconnaître la qualité du site de La Roche-sur-Yon. D'autres entreprises sont annoncées dans les mois à venir sur ce site comme aux petites Bazinières ou à l'Horbetoux. Comme vous le savez, en matière économique, c'est l'économie qui prime et ce sont les chefs d'entreprise, et non la Ville, qui communiquent au moment où ils le souhaitent.
- ◆ Concernant le groupe FAGOR, beaucoup plus exposé aux concurrences mondiales, j'ai personnellement rencontré le directeur de ce groupe vendredi dernier avec M COULAIS, directeur général d'ORYON à Paris. Je dois reconnaître que si le projet industriel n'a pu être présenté en totalité aux représentants syndicaux lors du Comité Central d'Entreprise, tous les sites français, y compris Aizenay, ce qui n'était pas gagné, sont maintenus. La présentation aux syndicats sera faite complètement cette semaine. Le site de La Roche va « bénéficier » de cet effort puisqu'il sera le moins touché de tous. Pour l'avenir, le groupe semble déterminé à continuer à se battre pour préserver La Roche-sur-Yon comme les autres sites. Ses dirigeants sont lucides et confrontés à la concurrence mondiale. Ils s'estiment handicapés par le fait qu'ils ont une taille moyenne qui les place parmi les plus petits des grands et les plus grands des petits. Ils refusent la stratégie de Whirpool qui, par exemple, n'hésite pas à dépenser 200 millions d'euros pour supprimer purement et simplement une usine performante AEG en Allemagne. Leur décision ne semble pas s'appuyer sur la volonté de faire peser l'effort de restructuration plus sur la France que sur L'Espagne, mais de façon équilibrée sur l'ensemble des sites avec des stratégies par site. Je leur ai confirmé que nous étions attachés à ce qu'ils investissent dans la Recherche et Développement pour nos sites. La perspective d'être aidée par la Région en matière de Recherche et Développement a pesé dans leur décision plus positive que prévue à l'origine pour le site de La Roche-sur-Yon et d'Aizenay. La Région a eu de ce point de vue là un rôle positif. Il reste à concrétiser cet appui régional dans une perspective d'avenir. Je souhaite que les pouvoirs publics nationaux s'emparent de ce projet avec une plus grande détermination et j'écris au Ministre de l'industrie en ce sens aujourd'hui.
- ◆ Concernant le centre ville une étude présentée hier à l'Assemblée Générale des vitrines du centre ville, montre très clairement que les Yonnais ont une vision positive de leur centre ville et du commerce en particulier, en tout cas plus positive que les commerçants qui pourtant estiment très majoritairement pouvoir soit maintenir l'emploi soit le développer : 26 % vont embaucher en centre ville. 94,5 % des ménages fréquentent le centre ville, dont plus de la moitié plusieurs fois par semaine et 26 % tous les jours, c'est énorme. 2 autres chiffres m'ont étonné : 80 % vont au quartier Clémenceau et 76 % aux halles. Ces derniers chiffres sont d'ailleurs susceptibles d'évoluer puisque, le 16 septembre au matin, nous inaugurerons une superbe librairie BD avec un café BD sur le parvis des halles. Positif non ?

Bien sûr tout n'est pas rose et d'autres éléments de l'étude montrent toujours ces inquiétudes lancinantes sur la question des parkings, mais le centre ville a une bonne image qu'il est encore possible d'améliorer et je vous invite d'ores et déjà début septembre (le 8 je crois) à la quinzaine de l'urbanisme qui permettra de vrais débats sur ces thèmes et aux réunions sur le PLU. La quinzaine traitera à la fois du centre urbain et du PLU ; et il y aura en même temps des réunions

spécifiques dans les quartiers, ce qui permettra de regarder devant nous à horizon 10-15 ans au niveau de la ville toute entière.

- ◆ Comme vous le voyez tous les jours la ville se transforme, elle est en mouvement. Même s'il est vrai que les chantiers peuvent bousculer, ils apportent une amélioration. Ce matin même j'ai accompagné les conseillers sages et de quartiers sur le chantier du contournement sud. Nous irons ensemble avec le pays yonnais en septembre. C'est un chantier historique pour la ville, et l'office de tourisme en liaison avec l'association Patrimoine Yonnais, examine la possibilité d'offrir aux Yonnais l'opportunité de le visiter dès cet automne, mais accompagnés et encadrés évidemment. C'est bien de permettre aux Yonnais de voir aussi ce chantier historique pour la ville, ça vaut le coup. Une petite vidéo, actualisée en permanence, est d'ores et déjà sur le site de la ville.

ANIMATIONS ET FESTIVALS DE L'ETE

Les animations et festivals de l'été sont lancés et la Roche peut être fière de ce qui existe au plan culturel et d'animation pour tous les âges. Jacques COUTURIER nous fera vivre j'en suis sûr à nouveau un grand spectacle pyrotechnique le 14 juillet. J'invite les Yonnais à aller admirer les photos de Yann ARTUS BERTRAND, aux Haras cet été, à se rendre aux Esquisses d'été et siroter un verre (si possible sans alcool) pendant les Terrasses-Nap, place Nap. Nous pourrions d'ailleurs si nous ne sommes pas trop longs ce soir commencer à savourer tout près d'ici la demi-finale de la coupe du monde et peut-être dimanche la finale.

Comme vous le voyez, il y a beaucoup d'activités et d'animations à La Roche-sur-Yon et on ne peut que s'en féliciter. Je vous propose donc, tout en réservant le temps qu'il convient au débat, que nous ayons, sans que ce soit une question inscrite à l'ordre du jour, avant toutes les questions qui concerne l'habitat, les ZAC, le développement lié à l'habitat et à l'urbanisme, une présentation par Joël SOULARD, ce qui nous permettra d'avoir un débat.»

J. SOULARD présente un diaporama intitulé « Habitat – Logement à la Roche-sur-Yon : une politique volontariste et adaptée » (cf. annexe 1). Il déclare :

« A l'occasion de ce dernier conseil municipal d'avant les vacances d'été 2006, nous avons souhaité mettre à l'honneur la politique de l'habitat et du logement.

Les premiers points de l'ordre du jour y sont consacrés. Il ne s'agit pas d'un hasard, ça vous vous en doutez, mais il ne s'agit pas non plus d'une volonté farouche de regrouper des délibérations au sein d'un même conseil et portant sur une même thématique.

Il faut surtout y voir des délibérations nombreuses et récurrentes, résultant d'une volonté politique transformée en opérations.

Je vais donc vous présenter le dossier de l'habitat et du logement en m'appuyant sur quelques diapos.

Mais tout d'abord, notre politique locale se veut volontariste et adaptée :

- volontariste, parce que nous nous efforçons d'anticiper les demandes,
- adaptée, car nous voulons répondre en même temps à la multiplicité et à la spécificité des besoins.

L'exercice n'est pas facile, vous en conviendrez. Cependant, à force de courage et d'abnégation, de négociation avec les promoteurs et les entrepreneurs, et de concertation avec les habitants, qui sont certes très enrichissantes mais aussi très « fatigantes » (les réunions publiques sont des endroits où vous « mouillez votre chemise » mais vous en retirez quand même un certain nombre de satisfactions), nous arrivons à un résultat d'ensemble, certes imparfait, mais globalement harmonieux et pertinent.

Cette présentation s'articule et se décline autour de 4 axes principaux :

1. le cadre institutionnel,
2. les grandes orientations,
3. les réponses aux besoins,
4. les données chiffrées.

Le cadre institutionnel comporte principalement la loi dite SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain, ainsi que différents plans, schémas, projets et plusieurs outils juridiques et financiers.

Je ne déclinerai pas un par un les éléments figurant sur la diapo. Je souhaite cependant faire un rappel sur la loi SRU. Partant du constat que la ville d'aujourd'hui n'est plus celle d'il y a 50 ans, la loi SRU du 13 décembre 2000 cherche à faire prendre en compte différents enjeux et notamment le fait

de lutter contre la périurbanisation et le gaspillage de l'espace, en favorisant le renouvellement urbain et en incitant à la mixité urbaine et sociale.

La loi SRU vise aussi à assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements, ceci dans une perspective de développement durable.

Enfin, la loi SRU comporte également diverses mesures permettant :

- d'assurer une meilleure protection de l'acquéreur immobilier et du locataire ;
- de renforcer les procédures de lutte contre l'insalubrité et la mise en péril des immeubles.

La loi SRU votée sous le gouvernement JOSPIN est bien devenue la colonne vertébrale des politiques locales de logement et d'habitat.

Plusieurs plans et schémas tels que le PLU qui est en cours d'élaboration, le POS qui a été validé en 2001, et le SCOT sont impactés, au niveau communal et intercommunal, en l'occurrence celui de Yon et Vie.

Des compétences comme celle des aides à la pierre ont été déléguées à la Communauté de Communes du Pays Yonnais. Des programmes sont développés tels que le PLH et l'OPAH... ceci, et je tiens à le souligner, grâce à la volonté et à l'implication du président de la commission Habitat Logement Cadre de Vie.

Pour conclure sur ce premier point, il faut y ajouter la création prochaine de l'établissement public foncier régional.

Cet établissement aura vocation à mieux maîtriser le foncier dans le contexte inflationniste que l'on connaît, avec en ligne de mire la création de zones d'habitat comprenant 25 % de logements à caractère social (PLUS et PLAI).

La transition avec le point 2 et les grandes orientations nous amène à rappeler notre projet urbain, présenté et approuvé ici même, il y a tout juste deux ans, en juillet 2004.

Ce projet urbain affirme avec force et conviction ce que devra être La Roche-sur-Yon dans les années à venir.

Ce devenir s'articule autour :

- du renouvellement urbain en centre ville,
- de l'affirmation des quartiers, avec les 3 pôles : St André, Le Bourg, La Garenne ;
- du respect du patrimoine,
- d'une extension spatiale raisonnée,
- de la mixité sociale et générationnelle,
- du développement durable.

Nous avons eu l'occasion de développer plusieurs de ces axes de façon très cohérente dans la présentation du projet « Pentagone 2020 », lors du dernier conseil municipal.

Aussi, je ne m'y attarderai pas mais je suis persuadé qu'il est nécessaire de bien les mentionner autant de fois que nécessaire. Mes collègues enseignants y verront sûrement la méthode du rabâchage, j'y vois surtout la nécessité de partager les fondements de notre développement.

Ces grandes orientations sont stratégiques. Il faut ensuite les décliner en réponses opérationnelles afin de répondre au plus près possible des besoins.

Ces réponses opérationnelles, quelles sont-elles ?

- Tout d'abord la diversité des typologies d'habitat :

Il faut savoir répondre aux différentes demandes aussi bien en terme de choix de vie que d'étapes dans la vie. Ainsi, l'habitat qu'il soit public ou privé est diversifié : collectif (T1, T2, T3, T4...), intermédiaire, individuel, individuel groupé, maison de ville.

Exemples :

- une opération en centre ville avec différents types de logements du T1 au T4
- des opérations plus périurbaines, Annexe, Maison Neuve des Landes avec une logique de diversité d'habitat
- ZAC Zola

- L'accession à la propriété facilitée

En complémentarité de la diversité des typologies d'habitat, il faut diversifier et développer les possibilités d'accès à la propriété telle la vente en état futur d'achèvement, mais aussi à travers des possibilités financières nouvelles, je pense à la maison yonnaise en terme d'accession sociale à la propriété. La 1^{ère} opération de cette nature verra le jour à l'Annexe, à coté du cimetière du Bourg. Cette opération menée par ORYON comprendra 29 maisons de type 3, 4 et 5. Ces maisons sont, dans leur conception, évolutives. La 2^{ème} opération sera menée par Vendée Logement à l'Angelmière (17 maisons).

- Les logements à caractère social

Les exemples sont nombreux ici à la Roche-sur-Yon. Je viens d'évoquer l'accèsion sociale, j'étends cette dimension sociale à toute l'offre locative, à son accroissement, au maintien en état du parc, à sa rénovation et à son amélioration. Les aides financières de la Ville de 2002 à 2006 sont en augmentation parce qu'il y a plus d'opérations, mais aussi parce que la ville doit compenser certaines défaillances.

- Le logement étudiant

Je pense à 2 grosses opérations en cours de réalisation :

- la résidence de la Simbrandière gérée par le CROUS avec 120 studios T1bis dont 4 sont équipés pour des personnes à mobilité réduite,
- l'opération réalisée par BOUYGUES sur le site Richelieu, gérée par la société ANTEUS, avec une centaine de logements.

Je n'oublie pas le parc déjà existant.

- Les logements adaptés

Il s'agit de logements adaptés aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite.

Le projet Bouygues comprend une maison de retraite médicalisée, de type EHPAD. Je viens de mentionner les studios adaptés dans la résidence étudiante de la Simbrandière. Je pense aussi aux actions réalisées selon le label habitat grand axe comme à la Comète dans le cadre du PLH et de l'OPAH. Ce qui amène directement au point suivant.

- La rénovation et l'amélioration.

Quelques données du PLH et de l'OPAH

La réhabilitation des logements sociaux est une priorité de la Ville. Les montants en témoignent. De nombreuses actions sont réalisées dans le cadre de l'OPAH. Vous observerez la hausse des subventions pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

Vous observerez également les dossiers instruits dans le cadre du label habitat grand axe que j'évoquais dans le point précédent. Les actions de l'OPAH concernent aussi des opérations liées aux économies d'énergie.

- Les économies d'énergie, le respect de l'environnement, les déplacements doux.

60% des dossiers concernent des mesures d'économie d'énergie. Plus que des économies d'énergie, c'est aussi dans le cadre du développement durable, le respect de cet environnement avec par exemple : l'îlot Bacqua-Leclerc qui bénéficie de la norme HQE (Haute Qualité Environnementale) ou le futur lotissement de la Maronnière que l'on va essayer de définir comme un « éco-quartier », avec préservation et mise en valeur de corridors biologiques pouvant permettre d'inscrire le projet d'aménagement dans une démarche AEU (bénéficiant de subventions de l'ADEME) et ainsi le labeliser. Il y a toute une démarche à engager avec le conseil de quartier et l'aménageur ORYON. Bien évidemment tous les équipements publics de cette zone seront HQE.

Afin de conclure mon intervention en étant le plus objectif possible, je souhaiterais vous présenter très brièvement quelques données chiffrées révélatrices des résultats et de quelques constats.

La ville est très attractive, le nombre de permis ou d'autorisations d'urbanisme continue de croître avec un total de 1042 logements autorisés pour l'année 2005. En 2004, on était à 900 et en 2006 à 600).

Les projections confirment cet accroissement soutenu au moins jusqu'en 2007. Cette attractivité très forte m'autorise à penser et à dire tout à fait objectivement que notre politique d'habitat et du logement est réellement adaptée aux besoins... et que les habitants, aussi bien les « anciens » changeant de logement que les nouveaux, considèrent objectivement que leurs impôts sont utilisés à bon escient, solidairement, et qu'ils estiment en avoir un juste retour notamment en termes de services.

Le logement locatif public progresse inégalement dans le pays yonnais.

Le taux le plus fort et toujours croissant, est observé à la Roche-sur-Yon . Il est en progression sur le sud du Pays Yonnais... et son évolution reste poussive sur la couronne Nord ! Je laisse à chacun la responsabilité d'en tirer ses propres conclusions en terme de solidarité ! »

Monsieur le Maire estime que J. SOULARD a fait une présentation complète des résultats de la politique d'habitat, qui intègre celle de la Communauté de Communes du Pays Yonnais, qui s'est un peu accélérée , même si elle est encore timide.

L. CAILLAUD souhaite intervenir dans ce débat, tout en soulignant que celui-ci n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Le cadre général de la politique de l'habitat de la ville est connu

puisque'il a été présenté à travers le projet urbain. Il faut cependant rappeler que l'habitat social est inscrit dans la politique yonnaise depuis près de 50 ans et n'est donc pas le résultat de la seule volonté de la majorité municipale actuelle.

Dans ce domaine, l'approche écologique est nécessaire. Même si le territoire de la ville est étendu, il ne faut pas le gaspiller. Cela implique d'inciter les constructions en hauteur, même en dehors du Pentagone. Au-delà de l'aspect écologique, cela représenterait un gain important pour la collectivité. En effet, de telles pratiques permettraient de réduire les créations de voirie et l'entretien induit. C'est donc une approche intéressante d'un point de vue économique. Ecologie et économie ne sont donc pas forcément incompatibles.

L. CAILLAUD se dit favorable à une politique volontariste en matière d'habitat. Il est, en effet, nécessaire d'imposer de véritables contraintes aux aménageurs au travers de cahiers des charges rigoureux. Ainsi lors de la création d'une zone de logements, il faudrait imposer la mise en place de pistes cyclables, de liaisons douces. Il est évident que l'intégration de tels équipements dès le projet initial génère des coûts moindres que leur création par la suite. Il est ainsi regrettable que la majorité municipale n'ait pas été suffisamment dirigiste sur les aménagements du secteur de l'Annexe, ce qui pourrait être, à terme, néfaste pour l'environnement et la Vallée de la Riallée. Le volontarisme ne doit pas se limiter aux discours.

Monsieur le Maire estime qu'une politique volontariste est effectivement nécessaire et que celle-ci est déjà en place.

M. NARIOO souhaite quant à lui, insister sur la notion de développement durable, qui est partie prenante de la politique de la majorité municipale. Dans le domaine de l'urbanisme, qu'il s'agisse d'architecture ou d'économie d'énergie, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs du développement durable afin d'aider à la décision, en mesurant les progrès accomplis.

Les objectifs sur le développement durable ont été fixés et **M. NARIOO** souhaite les rappeler :

- préserver et valoriser l'habitat,
- améliorer la qualité de l'environnement,
- améliorer la diversité,
- améliorer l'intégration économique mais également la formation, l'accès à l'emploi, les équipements d'intérêt collectif,
- renforcer le lien social et développer la vie associative.

Tout cela nécessite également la participation des habitants. Des réunions de quartier sont régulièrement organisées sur ce thème. Ces impératifs de démocratie participative doivent permettre la réappropriation de la ville par ses habitants et aussi de mieux identifier les responsabilités des uns et des autres, à savoir : des élus qui sont des décideurs, des structures participatives comme les conseils de quartier, conseil des sages, conseil municipal des jeunes, et de l'ensemble des citoyens qui participent aux débats. Le développement durable passe aussi par cette étape.

J. VARENNES fait l'intervention suivante : « Il est bon en préambule de rappeler quelques réalités, notamment de la politique de la droite au plan national, puisque nous vivons une crise majeure du logement sur fond de désengagement de l'Etat et de décalage continu entre l'offre et la demande.

En matière de logement social le désengagement de l'Etat se manifeste au travers de différentes décisions telles que :

- gel des crédits,
- conventionnement global permettant d'augmenter les loyers,
- diminution des aides à la personne,
- réduction des crédits de lutte contre l'habitat indigne et de ceux prévus pour le développement social des quartiers,
- incitation à la vente du patrimoine social,
- destruction sans reconstruction,
- complaisance à l'égard des maires qui ne respectent pas le quota de construction de logements sociaux.

La réduction de l'intervention publique, l'abandon des critères d'égalité d'accès mais aussi des principes de solidarité nationale et territoriale, conduisent inévitablement à moins de cohésion sociale et territoriale.

Le gouvernement en appelle à la responsabilité des villes (et en cela on voit que les aides de la Ville de La Roche-sur-Yon augmentent).

La majorité parlementaire cherche par tous les moyens à réduire la portée des dispositions solidaires de la loi SRU (cela a été rappelé tout à l'heure, c'est une loi votée sous le gouvernement JOSPIN et

notamment par le ministre communiste M. GAYSSOT). Nous pensons qu'il est juste de pénaliser plus sévèrement les communes ne respectant pas la règle des 20 % de logements sociaux.

La nécessité d'un parc de logements sociaux suffisant et d'un véritable service public du logement est mise à mal au niveau national par la diminution des aides à la construction de ces logements. Les offices publics d'HLM sont étranglés financièrement et encouragés à privatiser leur patrimoine.

Au niveau national la politique de la ville encourage les démolitions sans que les reconstructions soient toujours au rendez-vous. De très nombreux foyers attendent pendant des années de pouvoir accéder à un logement social.

Au Parlement des groupes d'oppositions et notamment le groupe communiste a proposé la mise en place d'un service public national du logement et de l'habitat relevant de la responsabilité de l'Etat et en appui sur les collectivités, les organismes et bailleurs sociaux publics et privés qui y concourent, bénéficiant des outils de financement et de missions publiques conférées au secteur bancaire, garantissant l'égalité d'accès au logement partout et pour tous et la participation des citoyens et des habitants, contribuant à l'aménagement durable du territoire.

Il faut entendre par logement social, un logement financé par une réelle aide à la pierre, bénéficiant d'une architecture de qualité, avec tous les éléments de confort, accessible à tous ceux qui en ont besoin. Un logement implanté de façon équilibrée dans les territoires ruraux et les grandes agglomérations.

Sur le plan local, à La Roche-sur-Yon, l'équipe municipale (dans sa diversité, et la diversité est une richesse) est consciente de ces enjeux et adopte une politique volontariste en faveur des logements sociaux. L'action continue dans ce domaine, ainsi que le démontrent les différentes délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui, vont dans ce sens. La ville de La Roche-sur-Yon prend ses responsabilités, Monsieur le Maire prend ses responsabilités, en étant vigilants afin que la maîtrise des coûts du foncier bénéficie effectivement aux Yonnais.

Il convient de souligner la volonté municipale de valoriser les différents quartiers et de faire émerger leur identité, en cohérence avec les secteurs environnants et notamment le centre ville (ZAC Sully et Leclerc, par exemple). Cette action va de pair avec la préservation et la mise en valeur du patrimoine des différentes époques, dans notre ville. Les opérations d'amélioration du cadre de vie et de réhabilitation des logements sociaux, (un exemple concret de l'action municipale) la cession de 10000 m² à ORYON gratuitement afin de permettre de réaliser des logements à des coûts maîtrisés, le pourcentage minimum de logements sociaux et de logements intermédiaires imposés aux opérateurs, traduisent la volonté d'agir en faveur d'un logement social de qualité et en quantité suffisante. Nos concitoyens sont dans l'attente d'éléments concrets, voilà un exemple et une action en ce sens.

L'action en faveur du logement, associée à l'action dans le domaine économique (ZAC Belle Place 2, par exemple) permet de lutter efficacement contre la précarité, dans deux domaines essentiels : celui du droit au travail et celui du droit au logement.

Le groupe communiste votera les délibérations qui concernent un enjeu majeur pour notre société et pour les générations qui vont suivre. »

C. PERRET estime que personne ne remet en cause le développement remarquable de la Ville, ni son dynamisme en matière d'urbanisme et de logements. Mais il est nécessaire de veiller à ce que ces avancées ne laissent personne « au bord de la route ». La réussite d'une politique de gauche se mesure également à sa capacité à tenir compte des situations considérées comme marginales qui conduisent à l'exclusion de certains.

C. PERRET souhaite évoquer l'étude relative aux problèmes de logements réalisée par les services de la Direction des interventions sociales et de l'insertion et complétée récemment par les services départementaux. Elle note que 80 % des questionnaires ont été remplis par des personnes de moins de 45 ans, ce qui montre qu'une population jeune n'a pas accès au logement. On constate même, que sur ces 80 %, 47 % ont moins de 30 ans et que 52 questionnaires ont été remplis par des jeunes de la Mission Locale (donc de moins de 25 ans). Ce 1^{er} constat met en évidence les difficultés des jeunes pour se loger. La politique de la majorité municipale doit s'attacher à ce problème.

Par ailleurs, on constate que 80% des personnes ayant des difficultés pour se loger sont des personnes seules, sans enfant à charge. Ceci n'est pas étonnant car les familles reçoivent des aides de la CAF qui leur facilitent l'accès au logement.

En ce qui concerne les raisons, on constate que les personnes accèdent difficilement à un logement :

- Par manque de ressources, pour 50%
- Par manque d'autonomie, pour 25%
- Suite à des problèmes de comportement, pour 25%

Quelles que soient leurs difficultés, toute personne doit être logée. Les professionnels qui analysent ces résultats, considèrent que plus de la moitié des personnes en difficulté pourrait trouver un logement si elles disposaient d'un loyer très modéré. Il faut être attentif à cet argument. La majorité

municipale souhaite que le développement urbain ne s'accompagne pas d'une dérive des loyers qui pénaliserait les plus fragiles. Il faut donc trouver des solutions avec des loyers adéquats. Les financements comme les PLAI devraient pouvoir être utilisés à ces fins.

Quant aux jeunes, la politique menée en faveur des étudiants ne suffit pas. Tous ne relèvent pas de ce régime. Il faudrait plus de places dans les foyers de jeunes travailleurs sur le territoire, mais aussi doubler le nombre de logements installés en pension de famille (les maisons relais). Avec 40 logements supplémentaires de ce type, la ville pourrait satisfaire une grande partie de la demande. Le principe de ces structures est d'offrir un logement situé dans de petits collectifs, contre des loyers de droit commun, et où un travailleur social assure une animation centrale. Enfin, pour certaines personnes qui ne peuvent vivre seules, il faudrait prévoir un accueil dans des logements collectifs sociaux avec des structures de type CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

Même si l'Etat et le département sont compétents dans ce domaine, la Ville a certainement un rôle d'animateur à jouer pour faire aboutir ces projets.

Pour **Monsieur le Maire** l'étude est excellente. Il attire l'attention du conseil sur l'action de la Ville dans ce domaine et déplore l'absence de soutien de l'Etat et du Département. Cela conduit de nombreux jeunes qui travaillent sur la côte à venir à la Roche-sur-Yon pour trouver un logement social puisqu'il n'en existe pas ailleurs, en Vendée. Ce faisant, ils prennent la place de yonnais qui sont sans logement. La ville doit être aidée par tous les partenaires car elle ne peut assurer à elle seule cette charge.

Quant aux communes qui refusent la construction de logements sociaux sur leur territoire, il faut trouver des moyens plus coercitifs pour les contraindre. La seule amende existant actuellement n'est pas suffisante. La suppression de dotations serait un moyen plus efficace.

Comme a pu le dire L. CAILLAUD, le logement social à la Roche-sur-Yon est antérieur à l'arrivée de la gauche dans l'équipe municipale. Cependant, à l'époque, quand une entreprise comme Michelin s'installait sur le territoire de la commune, elle participait à la construction de logements sociaux pour ses salariés. Aujourd'hui, on incite les entreprises à s'installer en laissant les collectivités locales gérer l'apport de population.

En ce qui concerne le logement étudiant, **M. le Maire** constate que l'offre yonnaise est équilibrée avec d'une part des appartements relevant du secteur privé et d'autre part des logements gérés par le CROUS.

Il évoque également les relations entre la Ville et les aménageurs fonciers. La ville leur impose de plus en plus de contraintes par le biais de cahiers des charges. Le but est de protéger l'environnement (construction de pistes cyclables, hauteur de construction spécifique...) mais aussi d'éviter une envolée des prix qui chasserait les yonnais de leur ville. Les cahiers des charges imposés aux constructeurs ou aménageurs sont donc très stricts pour garantir la construction d'un habitat adéquat et conforme à la politique de la Ville.

L. CAILLAUD regrette que ce débat n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance. Il remarque que depuis 2001, c'est la 1^{ère} fois que cela arrive. L'opposition municipale n'a donc pas eu la possibilité de préparer son intervention, contrairement aux élus de la majorité.

Monsieur le Maire estime que ce qui importe dans ce débat, c'est que chacun ait pu s'exprimer librement. De plus, il considère que L. CAILLAUD, en tant que membre de la commission n°1, doit connaître les dossiers évoqués. Par ailleurs, il indique que lors des assemblées du conseil général, il n'a pas toujours la possibilité de préparer les débats.

1. Projet de ZAC Sully – Approbation de la stratégie d'aménagement – Définition des objectifs – Modalités et lancement de la concertation

Rapporteur : Joël SOULARD

Lors de la séance du 21 septembre 2005, le conseil municipal a approuvé « le principe de lancer une étude opérationnelle sur le secteur de la gare pour permettre d'accompagner la mutation de celui-ci, sa densification et la diversification de son tissu urbain pour le valoriser et faire émerger une identité en cohérence avec les secteurs environnants et notamment le centre ville.

Un bureau d'études a été mandaté afin de réaliser un diagnostic complet de la zone devant aboutir à la définition de périmètres opérationnels.

Le conseil municipal est amené à approuver le périmètre, la stratégie d'aménagement projetée et de lancer la concertation pour le projet de ZAC Sully.

M. NARIOO souhaite la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants du quartier Sully, sur le développement durable, comme cela a été fait sur le quartier de la gare.

J. SOULARD rappelle qu'actuellement on définit le périmètre d'études. Ce n'est qu'après cette étape, lors de la définition du périmètre de réalisation, que la concertation sera lancée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Projet de ZAC Leclerc – Approbation de la stratégie d'aménagement – Définition des objectifs – Modalités et lancement de la concertation

Rapporteur : Joël SOULARD

Lors de la séance du 21 septembre 2005, le conseil municipal a approuvé « le principe de lancer une étude opérationnelle sur le secteur de la gare pour permettre d'accompagner la mutation de celui-ci, sa densification et la diversification de son tissu urbain pour le valoriser et faire émerger une identité en cohérence avec les secteurs environnants et notamment le centre ville.

Un bureau d'études a été mandaté afin de réaliser un diagnostic complet de la zone devant aboutir à la définition de périmètres opérationnels.

Le conseil municipal est amené à approuver le périmètre, la stratégie d'aménagement projetée et de lancer la concertation pour le projet de ZAC Leclerc.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Prise en considération d'une opération d'aménagement 152 boulevard Briand et 8 rue Léonce Gluard

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site appartenant actuellement à l'Etat, situé à l'angle du boulevard Aristide Briand et de la rue Léonce Gluard, selon les indications suivantes :

Le ou les futurs projets d'aménagement du site devront tenir compte des prescriptions et recommandations du Cabinet Architecture Action au titre de ses missions relatives à la requalification du centre urbain et répondre aux objectifs suivants :

- réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- réalisation d'au moins 15 % de logements sociaux et 15% de logements intermédiaires au sein de l'opération immobilière ;
- réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain ;
- densification de l'îlot en façade du boulevard Briand en utilisant les hauteurs maximales prévues au document d'urbanisme en vigueur ;
- adaptation au bâti des parcelles riveraines situées à l'arrière, constituées de maisons en rez-de-chaussée ou R + 1 ;
- réponse aux demandes identifiées en matière de locaux destinés à des activités commerciales, artisanales, tertiaires ou de services en rez-de-chaussée en façade du boulevard Briand ;
- traitement d'un cœur d'îlot végétalisé autant que possible ;
- intégration d'un éventuel requalibrage en largeur de la rue Léonce Gluard.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Cession de terrains à la SAEML ORYON – Secteur de L'Annexe

Rapporteur : Roland GUILLET

La Ville de La Roche-sur-Yon soutient la réalisation de logements à caractère social sur son territoire, afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population.

La SAEML ORYON envisage la réalisation d'un programme de logements en accession sociale à la propriété, secteur de L'Annexe. Ce type d'opération fait partie des priorités de la commune.

Afin de réaliser ce programme, la SAEML ORYON souhaite acquérir des terrains appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon, pour une superficie d'environ 10 000 m².

Le prix de ces terrains a été estimé par le service des Domaines à 31,99 euros HT le m². Cependant, compte tenu des contraintes du projet, à savoir l'optimisation du foncier, l'aspect évolutif du bâti, le traitement urbain et paysager ainsi que la réalisation de logements à des coûts maîtrisés permettant une accession à la propriété à des ménages aux revenus modérés, il est proposé de céder gratuitement ces terrains à la SAEML ORYON pour cette opération qui revêt un intérêt public et

général car elle est constituée exclusivement et intégralement de logements sociaux (PSLA : prêt social location accession), permettant ainsi aux ménages les plus défavorisés d'accéder à la propriété. En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'annuler la délibération n° 10 du 7 juin 2006, qui portait sur la cession à ORYON de ces terrains au prix de 10 euros le m² ;
- d'approuver la cession gratuite au profit de la SAEML ORYON des terrains situés secteur de L'Annexe, d'une superficie d'environ 10 000 m², pour la réalisation de l'opération précisée ci-dessus.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, JY. DAVIAUD, P. YOU, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par M. DAVID

5. Réalisation de deux logements à caractère social, rue du Docteur Roux – Attribution d'une participation financière à Vendée Logement esh

Rapporteur : Claude PERRET

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une participation financière de 14 000 euros au profit de Vendée Logement esh, pour la réalisation de deux logements à caractère social situés rue du Docteur Roux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Réhabilitation de deux logements à caractère social, rue Salengro – Attribution d'une participation financière à Vendée Logement esh

Rapporteur : Claude PERRET

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une aide financière de 1 500 euros au profit de Vendée Logement esh, pour la réhabilitation de deux logements à caractère social situés rue Roger Salengro.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Garantie d'emprunt à Vendée Logement esh pour le financement de 6 logements – Rue Roger Salengro

Rapporteur : Claude PERRET

Afin de financer 6 logements dans la résidence sociale située rue Salengro, Vendée Logement esh se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt PLAI sont les suivantes :

- montant : 33 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 9 900 €
- durée : 35 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,75 %

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. ZAC de Belle Place 2

Par délibération du conseil municipal en date du 12 juillet 2005, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de créer une zone d'aménagement concerté d'une superficie d'environ 20 hectares sur le secteur de Belle Place 2 situés au sud de la commune.

Cette ZAC est destinée à l'implantation d'activités économiques et d'équipements publics nécessaires au bon fonctionnement des entreprises implantées. Les dispositions de la ZAC ont été intégrées au POS dont le Préfet de la Vendée a approuvé la mise en compatibilité par arrêté en date du 16 juin 2006.

A – Approbation du dossier de réalisation

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de réalisation de la ZAC « Belle Place 2 » (programme des équipements publics à réaliser, programme des constructions à réaliser, modalités prévisionnelles de financement) conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Approbation du programme des équipements publics

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Après l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC « Belle Place 2 », le conseil municipal est appelé à valider le programme des équipements publics conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

C – Convention publique d'aménagement avec la SAEML ORYON – Avenant n° 1

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Par délibération du 4 décembre 2003, le conseil municipal a confié à la SAEML ORYON, par convention publique d'aménagement, la mise en place du lotissement d'activités économiques de la ZAC « Belle Place 2 ».

Depuis, le conseil municipal a successivement approuvé :

- le bilan de la concertation publique le 12 juillet 2005,
- le dossier de création de la ZAC le 12 juillet 2005,
- les comptes rendus annuels de la SAEML ORYON à la collectivité (la dernière présentation ayant eu lieu lors de la séance du 7 juin 2006).

Afin de prendre en compte les éléments du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics, ainsi que les modalités de financement de l'opération (la participation financière de la Ville passant de 534 000 euros HT à 900 000 € HT), il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, JY. DAVIAUD, P. YOU, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par M. DAVID

9. Approbation de la modification n° 7 du plan d'occupation des sols

Rapporteur : Joël SOULARD

Par arrêté municipal en date du 4 avril 2006, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 7 du plan d'occupation des sols portant sur :

- la modification de la règle de l'article 1NA10 relatif à ParcEco 85 ;
- la modification de la règle des articles 1NA7 et 1NA13 relatifs à L'Horbetoux ;
- la modification de zonage et de règlement pour le secteur de l'Angelmière.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 24 mai 2006 inclus. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet. Le conseil municipal est appelé à approuver la modification n° 7 du plan d'occupation des sols.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Cession d'un appartement de type 5 avec garage et cave à M. et Mme Jacques GAUDIN – Résidence Richelieu

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de Monsieur et Madame Jacques GAUDIN des biens immobiliers suivants :

- un appartement d'une surface de 105 m² environ, et la copropriété à concurrence des 190/10 000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble ;
- une cave, et la copropriété à concurrence des 3/10 000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble ;

un garage, et la copropriété à concurrence des 12/10 000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble.

Le prix de cette cession a été fixé à 205 000 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de La Vigne aux Roses – Rénovation des abords du foyer-logement – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

L'opération de rénovation des abords du foyer-logement se situe dans le dispositif général « d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de La Vigne aux Roses » et a pour objectifs :

- de désenclaver le foyer-logement du reste du quartier, symboliquement et matériellement ;
- d'inciter les citoyens à se rendre en ces lieux ;
- de faciliter l'accessibilité des lieux.

Les travaux comprennent en particulier :

- la réorganisation du stationnement et des voies d'accès piétonnes et de véhicules ;
- la mise en valeur et l'amélioration des aménagements paysagers.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la réalisation de ces travaux. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juin, a retenu l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE pour un montant de 99 678 euros HT. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Réalisation par la commune d'ouvrages de voirie sur le domaine public départemental – Rue Georges Mazurelle-RD 80, aménagement du giratoire de la Péronnière – Giratoire de Tournefou RD 747 – Conventions entre le Département de la Vendée et la Ville

Rapporteur : Michel NARIOO

La loi de finances pour 2004 a rendu éligible au FCTVA les dépenses réalisées par une collectivité locale sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une autre collectivité. Cette loi prévoit une dérogation au principe de propriété, puisqu'elle permet d'attribuer le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités territoriales sur le domaine public d'une autre collectivité territoriale.

La Ville se propose de réaliser sur le domaine public départemental les opérations suivantes :

- aménagement de la rue Georges Mazurelle, construction d'un giratoire d'entrée au cimetière de la Péronnière ;
- giratoire de Tournefou RD 747.

Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion de conventions avec le Département de la Vendée pour la réalisation de ces deux opérations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Aérodrome des Ajoncs – Modification des participations financières sur les investissements et le fonctionnement

Rapporteur : Michel NARIOO

L'aérodrome des Ajoncs est jusqu'à présent géré en partenariat financier entre la Ville de La Roche-sur-Yon (35 %), le Département (45 %) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (20 %).

La Chambre de Commerce et d'Industrie se retirant de ce partenariat, la Ville propose, afin d'assurer la continuité de service, de prendre en charge cette participation. La nouvelle répartition financière s'établit donc désormais comme suit :

- Ville 55 %,
- Département 45 %

De plus, une nouvelle commission va être mise en œuvre pour la gestion de l'aérodrome des Ajoncs, à l'initiative de la Ville de La Roche-sur-Yon

Il est proposé au conseil d'approuver ces modifications.

Monsieur le Maire indique que la CCI ne souhaite plus participer aux frais de gestion. Or la Ville veut préserver l'avenir de son aérodrome et investira donc selon un projet qui devra être à l'échelle des besoins existants. Des études permettant de définir le projet à mener sont d'ailleurs en cours.

G. COUTURIER s'interroge sur la politique à venir sur l'aérodrome à partir du moment où la ville va devenir majoritaire dans la gestion de cet équipement. Est-ce que des articulations sont prévues avec les projets régionaux. La Ville se substitue à la CCI qui selon **G. COUTURIER** aurait dû maintenir sa participation. Mais cela ne suffit pas ; il faut afficher une politique claire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été menée, il y a 3 ans, avec les différents partenaires (Ville, Département, CCI) pour déterminer l'avenir de l'aérodrome. Il fallait tenir compte des effets de l'ouverture de l'aéroport de Notre Dame des Landes d'ici à 12 ou 15 ans.

Il a paru nécessaire de faire mieux connaître l'équipement yonnais pour lui donner une dimension régionale. Pour permettre un trafic plus important et attirer un certain public et certaines compagnies (notamment des low cost) , un allongement de la piste et un investissement de 15 millions d'euros sont nécessaires. Pour préserver cette possibilité, la CCPY a modifié la zone d'activités intercommunale située à la Ferrière. L'ouverture d'une ligne la Roche-sur-Yon / Lyon a même été envisagée pour développer une activité d'aviation d'affaires.

Mais depuis 3 ans, le paysage aéronautique français a changé. L'Etat a décentralisé la gestion des aéroports. Les collectivités s'en retrouvent gestionnaires. Par ailleurs, la fermeture de la ligne Angers / Lyon pour manque de rentabilité incite à s'interroger sur la pertinence de l'ouverture d'une ligne de ce type à la Roche-sur-Yon. A cela s'ajoute également une interrogation sur la volonté des compagnies low cost de venir sur la ville puisque désormais l'aéroport de Nantes les accueille (ce qu'il refusait jusque là). Autant d'éléments qui prouvent une redistribution de l'activité.

A partir de là, la ville souhaite garder une activité aérienne mais ne veut en aucun cas investir des sommes importantes sans certitude. Cela passe par l'acquisition à l'État de 50 hectares de terrains sur le site des Ajoncs. Une négociation est actuellement en cours pour que la cession se fasse à titre gratuit. Mais la ville doit rester vigilante et observer les tendances nationales et régionales avant d'engager des fonds.

Y. HELARY souligne les modifications de l'offre de transport en France. Ainsi, il faut environ 2h30 pour un trajet la Roche-sur-Yon / Paris en train. Si on prend l'avion, il faudra compter en plus du voyage, 2h00 de route pour tout vendéen qui doit rallier le site de Notre Dame des Landes mais aussi 1h30 pour le déplacement entre Roissy et le centre de Paris. Il semble donc que le transport aérien court ait vécu.

Par ailleurs, la politique nationale relative aux aéroports évolue aussi. Ainsi le grand projet d'aéroport prévu en Picardie pour délester les équipements de l'île de France, a été abandonné (par le gouvernement actuel). A la place, il est prévu de construire 2 pistes supplémentaires à Roissy. Parallèlement, l'aéroport de Notre Dame des Landes est toujours contesté par certains qui estiment qu'une piste supplémentaire à Nantes Atlantique devrait suffire pour pallier l'augmentation des vols et surtout engendrerait moins de frais qu'un nouvel équipement. La dépense est d'autant plus contestée au niveau régional qu'elle profiterait certes, à la Bretagne, mais peu à la Loire Atlantique et encore moins à la Vendée.

Pour **Monsieur le Maire**, il est important de préserver l'avenir, à savoir garantir une capacité d'évolution du site, sans pour autant engager des sommes sans certitudes de rentabilité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique en vue du classement dans le domaine public des voies et espaces communs du lotissement « Le Domaine de la Bretèche »

Rapporteur : Michel NARIOO

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs du lotissement « Le Domaine de la Bretèche », situé au nord-est de la ville, entre le village de La Bretèche et Le Moulin de Grolleau. Cette opération représenterait le transfert dans le domaine public communal d'environ 750 mètres linéaires de voiries secondaires, 305 mètres linéaires de voiries tertiaires et 274 mètres linéaires d'allées piétonnes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Piste cyclable rue d'Arcole / rue François Cevert par la route de Dompierre (RD 37) – Demandes de subventions

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

L'élaboration d'un schéma directeur des aménagements cycles à La Roche-sur-Yon est actuellement menée par le bureau d'études EREA. En attendant la finalisation de ce document, il est décidé de valoriser les aménagements existants en travaillant sur leur sécurisation et sur leur cohérence.

De plus, pour une bonne expertise des problèmes d'usage du vélo à La Roche-sur-Yon et pour une bonne appropriation des aménagements par les cyclistes, il est proposé de travailler avec les instances consultatives (Comité du cycle, CMJ, Conseil des sages). Dans le cadre de ces différentes consultations, et suite à l'étude ISIS rendue en février 2006 portant sur les quartiers Nord de la ville, la Ville affirme sa volonté de réaliser des aménagements sur la route de Dompierre (RD 37) afin de permettre un lien cycle sécurisé entre la rue d'Arcole et la rue François Cevert.

Il est donc proposé au conseil de solliciter auprès du Département de la Vendée, gestionnaire de cette voie, une participation à hauteur de 40 % du coût total HT, dans la limite d'un coût d'opération de 50 000 euros. Des participations financières seront également sollicitées auprès d'autres partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Etude pour la refonte du plan de jalonnement – Demandes de subventions

Rapporteur : Michel NARIOO

Le plan de jalonnement de La Roche-sur-Yon n'est plus en phase avec l'évolution de la ville et le renouvellement urbain. Une refonte de la signalisation directionnelle, en coordination avec le plan de circulation de la ville, est indispensable dans les limites de l'agglomération.

Il est, de plus, essentiel de coordonner le jalonnement avec la stratégie de circulation urbaine. Une étude est donc lancée pour mener une réflexion globale sur la signalisation de direction, afin de réaliser un schéma directeur de jalonnement permettant de faciliter la desserte des différents pôles de La Roche-sur-Yon.

Dans ce cadre, et dans la mesure où les voiries départementales sont concernées par cette étude, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de la Vendée. Des participations financières seront également sollicitées auprès d'autres partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement – Année 2005

Rapporteur : Charles BOURGOIN

En application de la loi n° 95.101 du 2 février 1995 et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, un rapport sur les prix et qualité du service de distribution publique d'eau potable et d'assainissement de la Ville de La Roche-sur-Yon, pour l'année 2005, est présenté au conseil.

Ce rapport synthétique comprend :

- une description du service délégué : concession pour l'eau potable et affermage pour l'eau usée ;
- un compte rendu technique ;
- un compte rendu financier.

G. COUTURIER rappelle que la délégation de service public à VEOLIA va s'arrêter en juin 2008. Il s'interroge donc sur le lancement d'une étude préalable afin de déterminer le type de gestion à choisir, à savoir une nouvelle délégation de service public ou une régie.

Monsieur le Maire indique qu'une étude est lancée pour déterminer le type de gestion le plus pertinent. Aucune possibilité ne sera écartée. Il se dit particulièrement sensible à une mise en concurrence réelle des modes de gestion et des candidats possibles. L'important reste la maîtrise du coût de l'eau pour l'usager.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

18. Edifice menaçant ruine rue Abbé Pierre Arnaud – Travaux engagés par la Ville

Rapporteur : Roland GUILLET

La maison située 51 rue Abbé Pierre Arnaud à La Roche-Sur-Yon et appartenant à Monsieur IDIER Michel est en état d'abandon depuis plusieurs années.

Cette propriété souffre de plusieurs désordres :

- péril avec des risques d'intrusion, d'écroulement et d'incendie au niveau de la maison,
- dépôts d'immondices dans la maison et sur le terrain,
- carcasses de voitures sur le terrain,
- ronces et friches importantes sur l'ensemble du terrain,
- présence de rats et autres nuisibles.

Le Tribunal Administratif de Nantes, saisi par Monsieur Le Maire le 14 septembre 2005, a rendu un jugement le 26 avril 2006, confirmant et ordonnant au propriétaire les travaux de condamnation des ouvertures, de consolidation et d'étanchéité de la toiture côté jardin, d'enlèvement des ardoises, de remplacement des éléments de charpente pourris et de pose d'une toiture avec reprise du faîtage et des rives.

Monsieur Le Maire a donc pris deux arrêtés de travaux d'office le 26 mai 2006 l'un pour l'enlèvement des déchets et des carcasses de voitures et l'autre pour le défrichage et la dératisation du terrain dans le cadre de ses pouvoirs de police afin d'enrayer une situation.

A l'expiration du délai imparti au propriétaire, il conviendra de procéder aux travaux d'office mettant fin au péril et aux désordres de salubrité et de sécurité publique.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter le montant des travaux à réaliser, soit 9 111,40 euros TTC.

Les travaux liés au péril, pour un montant de 5 128,84 euros TTC, seront mis en recouvrement auprès du propriétaire par le Trésorier Principal. Les autres travaux (défrichage et dératisation), pour un montant de 3 982,56 euros TTC, restent à la charge de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Aménagement de la place Auguste Péchereau – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la place Auguste Péchereau. La commission d'appel d'offres du 9 juin 2006 a retenu l'entreprise POISSONNET TP pour un montant HT de 161 182,15 euros. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Syndicat Yon et Vie – Modification des statuts – Aménagement de l'espace communautaire – Transfert de la compétence relative au « Pays » à la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Aux termes de ses statuts, la Communauté de Communes du Pays Yonnais est compétente pour l'aménagement de l'espace communautaire. Or, dans le cadre de cette compétence, et alors même que l'article 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire) l'envisage, il ne figure pas expressément la compétence liée au « Pays » dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays Yonnais. C'est pourquoi il est proposé d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à la constitution et la gestion du « Pays ».

L'exercice de cette compétence suppose l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Yonnais au Syndicat mixte Yon et Vie en lieu et place de la commune. Il importe donc de prendre acte du retrait de la commune du Syndicat intercommunal Yon et Vie au titre de cette compétence.

La Communauté de Communes du Pays Yonnais contribuera financièrement au budget du Syndicat, dans la limite toutefois des actions menées au titre de la compétence liée au « Pays » et de la part financière qui lui est dévolue s'agissant du fonctionnement normal du Syndicat.

Cette adhésion implique également la transformation du Syndicat intercommunal Yon et Vie en un syndicat mixte fermé, désormais dénommé Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, fonctionnant suivant les règles des syndicats mixtes « à la carte ».

Enfin, la commune continuera à siéger directement au sein du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie pour la compétence du schéma de cohérence territoriale « SCOT » et participera donc également, au titre de cette compétence, au budget du Syndicat, selon les nouvelles règles de répartition définies par le projet de statuts modifiés.

Le conseil est donc appelé à approuver ces propositions et le projet de statuts du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Communauté de Communes du Pays Yonnais – Modification des statuts

Rapporteur : Pierre REGNAULT

La Communauté de Communes du Pays Yonnais a été créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 et les statuts actuels viennent, pour l'essentiel, de la modification statutaire autorisée par arrêté préfectoral du 25 juillet 2000.

Les établissements publics de coopération intercommunale ont jusqu'au 18 août 2006 pour préciser l'intérêt communal dans leurs statuts.

Le Bureau de la Communauté s'est donc réuni à de nombreuses reprises en 2005 et 2006 afin d'établir un projet de statuts qui a été présenté aux réunions générales sous une première forme en 2005 et sous la forme actuelle lors de la réunion générale du 18 avril 2006.

Il est proposé au conseil d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Yonnais (copie ci-jointe).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Communauté de Communes du Pays Yonnais – Rapport d'activité et compte administratif 2005

Rapporteur : Pierre REGNAULT

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule, en son article 40, que « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement* ».

Conformément aux dispositions de la loi, un rapport d'activité et le compte administratif ont été adressés à la Ville par la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

Sont également portés à la connaissance du conseil les rapports d'activité « Assainissement non collectif » et « Environnement » concernant la collecte et la valorisation des déchets ménagers.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Yonnais et du compte administratif.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

23. Action « Façades du Pays Yonnais » - Convention entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Joël SOULARD

L'action « Façades du Pays Yonnais » fait partie des premières actions décidées et financées par la Communauté de Communes du Pays Yonnais dès le début de l'exercice de sa compétence « habitat, logement et cadre de vie ». Cette action, complémentaire des aides institutionnelles de l'OPAH (Etat/ANAH), est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 1995 sur l'ensemble du Pays Yonnais.

Récemment, la Région des Pays de la Loire a initié une politique de soutien aux actions locales en faveur de l'habitat et du développement urbain. Ce soutien se matérialise au travers du contrat urbain signé le 21 février 2005. Le montage prévoit une convention de délégation de la Région à la Ville, la Ville reversant ensuite les subventions à la CCPY.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention entre la CCPY et la Ville afin d'en préciser les modalités. Il est donc proposé au conseil d'adopter la convention portant sur le financement de l'action « Façades du Pays Yonnais » avec la CCPY.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Décision modificative n° 1 – Exercice 2006 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes, toutes sections confondues. Elle comporte des inscriptions nouvelles et des virements de crédits.

La décision modificative n° 1 soumise à l'approbation du conseil municipal s'équilibre comme suit : le total des opérations budgétaires, tous budgets agrégés, s'élève à 5 614 644 euros en dépenses et recettes soit :

- un montant d'opérations réelles de 6 283 469 euros
- un montant d'opérations d'ordre de - 668 825 euros

La décision modificative comporte des ajustements sur des autorisations de programme en dépenses (crédits de paiement 2006).

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

25. Décision modificative n° 1 – Révisions d'autorisations de programme

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Conformément aux articles L. 2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil de réviser deux autorisations de programme :

Programme de rénovation de la voirie

Adoptée en 2004 pour un montant initial de 2 851 300 euros, il est proposé de réviser l'autorisation de programme pour un montant de **2 350 000 euros**, portant ainsi l'A.P. à 5 201 300 euros.

Suppression du passage à niveau des Forges

Adoptée en 2004 pour un montant initial de 3 578 000 euros, il est proposé d'ajuster à la baisse l'autorisation de programme : - **350 000 euros**, portant ainsi l'A.P. à 3 228 000 euros.

Les ajustements des crédits de paiement 2006 correspondants sont intégrés à la décision modificative n° 1 :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2006)	Montant des CP			Restes à financer de l'exercice 2007
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2006	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2006)		Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2006			
					BP	DM 1	TOTAL CP 2006	
Programme de rénovation de la voirie	2 851 300,00	2 350 000,00	5 201 300,00	1 079 809,82	850 000,00	1 950 000,00	2 800 000,00	2 171 490,18
Suppression passage à niveau de Forges	3 578 000,00	-350 000,00	3 228 000,00	1 594 945,95	1 983 054,05	-350 000,00	1 633 054,05	

QUESTION ADOPTÉE PAR :

32 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

26. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux, résultant de la résorption d'emplois précaires, de réussites à concours, de mobilités internes ou de régularisations d'inadéquations entre le grade d'un agent et le poste occupé. Cette liste compte 24,475 créations et 8,1 suppressions équivalent temps complet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Personnel municipal – Recrutement d'agents non titulaires pour remplacements temporaires, besoins occasionnels ou saisonniers

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil municipal de prévoir les crédits nécessaires au recrutement des agents non titulaires pour les besoins occasionnels, les saisonniers ou le remplacement momentané des fonctionnaires titulaires à temps partiel ou indisponibles (maladie, congé parental...) ou vacance d'emploi.

Le besoin annuel 2006 a été évalué à partir du nombre d'agents non titulaires payés en 2005. Il est prévu 40 000 journées pour le recours à ces agents non titulaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux auprès d'associations

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de 3 agents municipaux de catégorie C auprès de l'Association de gestion du centre culturel Le Manège pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009.

Par ailleurs, par délibération du 14 décembre 2005, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition d'un agent de catégorie C auprès de l'Association pour le Développement Social, Culturel et l'Animation du Bourg pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Cet agent demandant à bénéficier d'une disponibilité, il est proposé de mettre à disposition de l'ADSCAB un autre agent de catégorie C jusqu'au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Personnel municipal – Prime annuelle – Mise en conformité des modalités de calcul pour les assistants maternels

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé de signer un avenant au protocole d'accord relatif au versement de la prime annuelle des services municipaux pour mettre en conformité le mode de calcul de cette dernière à l'égard des assistants maternels.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Le conseil est appelé à approuver la liste des logements de fonction accordés à des fonctionnaires territoriaux, à savoir :

- 7 logements par nécessité absolue de service,
- 3 logements par utilité de service.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. Redevance d'occupation du domaine public – Kiosque Place de la Vendée

Rapporteur : Roland GUILLET

Par délibération du 14 décembre 2005, le conseil municipal a fixé le montant des droits de place, halles, foires et marchés, manifestation. Dans ce cadre, la redevance mensuelle d'occupation pour les kiosques commerçants a été fixée à 15,85 euros/m², quelle que soit leur localisation.

Or, il s'avère que la fréquentation des différents kiosques commerçants, eu égard à leur situation géographique respective, diffère selon que le kiosque est situé place Napoléon, lieu de passage entre deux zones de chalandise (halles et rue Clémenceau) ou place de la Vendée, plus éloignée des lieux de passage.

Il est proposé de fixer le tarif des droits de place pour le kiosque place de la Vendée à 11 euros/m² à compter du mois de juillet 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. Création d'un marché au Bourg-sous-La Roche

Rapporteur : Roland GUILLET

Les habitants du Bourg-sous-la-Roche, par l'intermédiaire de leur conseil de quartier, demandent la mise en place d'un marché dominical, place de la Mutualité. Les associations représentatives de la profession, consultées le 8 juin 2006, ont émis un avis favorable. Il est donc proposé au conseil d'approuver la création de ce marché, à compter du 15 octobre 2006.

J.P. GALLOCHER est satisfait de voir que cette création intervient suite à une proposition émise par le conseil de quartier.

Il souhaite toutefois exprimer une inquiétude sur la possibilité que 2 marchés puissent cohabiter le dimanche sur la ville, surtout en hiver. Enfin, il souhaite que la volonté de dynamiser l'activité commerciale du Bourg, matérialisée par cette création, soit l'occasion de bâtir un projet plus ambitieux autour de l'aménagement de la place de la mutualité.

Monsieur le Maire constate malheureusement la multiplication de l'ouverture de surfaces commerciales alimentaires le dimanche alors que la Ville n'a aucun pouvoir sur ce phénomène.

Par contre, la demande de création d'un marché est bien réelle. Le souci de la majorité municipale est de voir perdurer cette activité, comme aux Jaulnières. Un équilibre doit être trouvé.

Par ailleurs, pour répondre aux changements annoncés pour le Bourg (Ouverture de la zone de l'Annexe, arrivée de l'autoroute...), la ville va lancer une étude globale (sur l'accessibilité, l'urbanisme, l'attractivité, le commerce...) pour ce quartier afin que ces évolutions se fassent dans les meilleures conditions possibles. Le cahier des charges de cette étude doit être rédigé cet été afin de la lancer le plus rapidement possible.

R. GUILLET précise que certaines clauses du règlement soumis au vote du conseil dans la question suivante doivent permettre à chacun de ces marchés de perdurer.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Règlement intérieur des marchés de La Garenne, des Jaulnières et du Bourg-sous-La Roche

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Afin de fixer les modalités de fonctionnement des marchés de La Garenne, des Jaulnières et du Bourg-sous-La Roche, un règlement intérieur a été élaboré et est soumis au conseil.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les actes des collectivités locales sont immédiatement exécutoires dès qu'ils ont été publiés (ou notifiés) et, pour certains d'entre eux, transmis au représentant de l'Etat.

Le contrôle fait intervenir le représentant de l'Etat qui défère les actes qu'il estime illégaux au juge administratif, seul en mesure d'en prononcer l'annulation s'il y a lieu.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité pour les collectivités locales de transmettre les actes par voie électronique.

Pour ce faire, il doit être mis en place un dispositif sécurisé entre la ville et la préfecture, permettant à la fois l'émission des documents de la ville vers la préfecture, et la réception des avis en provenance de la préfecture.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention à intervenir entre le représentant de l'Etat dans le département et la Ville, fixant les modalités de transmission des actes entre les deux parties.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Bourses à l'initiative des jeunes – Confirmation du dispositif pour l'année 2006

Rapporteur : Françoise CARITAN

Par délibération du 14 mai 1996, le conseil municipal a émis un avis favorable aux principes généraux d'attribution de bourses à l'initiative des jeunes. Chaque année, la Ville est sollicitée financièrement pour des projets préparés principalement par des groupes de jeunes des quartiers. Considérant l'intérêt d'une telle démarche en terme de responsabilité et de recherche d'une certaine autonomie des jeunes concernés, il est proposé de reconduire le dispositif pour 2006 et de lui affecter un crédit de 3 600 euros pour l'année.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Politique de la ville – 2^{ème} programme d'investissement 2006 du contrat de ville – 1^{er} programme d'actions 2006 du contrat de ville – 2^{ème} programme d'actions 2006 du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le 2^{ème} programme d'investissement du contrat de ville et la suite du programme d'actions (contrat de ville et contrat temps libres) pour 2006, dont le détail figure ci-dessous.

2^{ème} programme d'investissement du contrat de ville : « Requalification urbaine et sociale de La Vigne aux Roses »

L'Etat accorde des crédits spécifiques dans le cadre du contrat de ville afin de permettre le financement d'opérations d'investissement.

La Région a délibéré, en commission permanente le 17 décembre 2004, sur la mise en place d'un contrat urbain avec les communes de La Roche-sur-Yon, Aubigny et Les Clouzeaux et inscrit, au titre du volet cohésion sociale du contrat de ville, diverses opérations d'investissement, dont le programme de requalification urbaine et sociale de la Vigne-aux-Roses.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les opérations ci-après, incluses dans le programme de requalification de La Vigne-aux-Roses, un des quartiers prioritaires du Contrat de ville.

"Abords du Foyer Logement de la Vigne aux Roses"

L'action présentée par ce dossier a pour premier objectif d'aider à l'insertion du foyer logement et de ses résidents au sein du quartier de la Vigne-aux-Roses. Le Deuxième grand objectif est d'améliorer la qualité des abords du foyer logement afin de rendre les lieux plus agréables et plus attractifs pour ses résidents et pour les habitants du quartier.

Le plan de financement prévisionnel s'organise comme suit :

	Coût HT	Participation Etat	Participation Région	Financement Ville
Coût de l'opération HT	111 722 €	39 103 €	33 516 €	39 103 €

« Plateau multi-sports »

L'action présentée par ce dossier a pour objectif principal de participer à l'enrichissement du lien entre les habitants de La Vigne-aux-Roses (principalement les jeunes) et le reste des habitants du quartier de la vallée. Un autre objectif est de rendre le quartier de la Vigne-aux-Roses plus attractif pour les personnes de l'extérieur et pour ses propres habitants.

	Coût HT	Participation Etat	Participation Région	Financement Ville
Coût de l'opération HT	76 924 €	26 923 €	23 078 €	26 923 €

1^{er} programme d'actions 2006 du contrat de Ville

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale	60 000 €	60 000 €	
10	Sensibilisation Formation au handicap	2 300 €	2 300 €	
19	Jobs d'été	48 137 €	34 925 €	13 212 €
41	Chapiteau, arts nomades	16 000 €	10 666 €	5 334 €
42	Médiateur culturel	17 882 €	17 882 €	
	TOTAL	144 319 €	125 773 €	18 546 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

	Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Subvention VILLE
1	Association de Gestion de la Maison de Quartier de la Vallée Verte	Quand les jeunes mettent de la couleur sur les murs de leur quartier	5 300 €	5 300 €	
3	STY	Mobil'Yon	3 000 €	3 000 €	
4	Grizzli	Les Z'Ateliers	3 201 €	3 201 €	
6	Atelier Ma Gomme	Mémoire des Forges	9 500 €		9 500 €
7	Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Tremplin culturel au Café-Club	6 500 €	4 250 €	2 250 €
12	Association Ensemble au Val d'Ornay	Chantier de jeunes	4 185 €	2 185 €	2 000 €
13	Universalisapo	Paroles d'elles..... Paroles de femmes	1 380 €		1 380 €
16	Ligue des Droits de l'Homme	Droits des femmes	3 898 €		3 898 €
22	Association Comité de Gestion pour l'animation du quartier Liberté	Animations culturelles, festives et de prévention	8 465 €	8 465 €	
24	Compagnie Croche	Professeur Plouf et ses délires aquatiques	3 348 €	3 348 €	
25	Secours Catholique	Epicerie communautaire	2 000 €	2 000 €	
26	La CLE	Accompagnement à l'autonomie sociale	4 634 €	2 317 €	2 317 €
27	CLCV	Mieux vivre ensemble à la Vigne aux Roses	11 800 €	7 866 €	3 934 €
28	Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier (ACYAQ)	1,2,3 Soleil ... a vous de jouer	8 000 €	5 333 €	2 667 €
29		Une année au cinéma, un été au cinéma	3 800 €	3 800 €	
30		Camps coordonnés	4 500 €	4 500 €	
31		Loisirs en Liberté	23 500 €	15 666 €	7 834 €
32		Lancement de Loisirs en Liberté	2 500 €	2 500 €	
33	Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Animation annuelle « développement éco-citoyen » autour du Terrain d'aventures	5 000 €	5 000 €	

36	Pirate	Le Barbier de Séville, du théâtre de rue populaire et patrimonial dans les quartiers	14 500 €	9 666 €	4 834 €
37	FOL RPNE	Canoë sur Yon	5 000 €	5 000 €	
39	ADEPY	Intégration et représentations professionnelles	4 698 €	4 698 €	
		TOTAL	138 709 €	98 095 €	40 614 €

2^{ème} programme d'actions 2006 du contrat temps libres

1°) Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : Axe qui facilite la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation		
Direction des ressources Humaines	Poste d'animateur de projet enfance	14 970 €
Direction des Sports	Sports vacances	4 000 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville		18 970 €

2°) Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : Axe qui facilite la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté		
Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Animations environnementales été 2006	5 000 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre		5 000 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

38. Crèche Ramon – Restructuration en multi-accueil – Approbation du programme des travaux – Demande de subventions

Rapporteur : Françoise CARITAN

Des travaux de réaménagement ont eu lieu en 1998 à la Crèche Ramon. Cependant, ces locaux nécessitent des travaux lourds de rénovation en raison du vieillissement du bâtiment, des besoins de mise aux normes pour l'accessibilité et la cuisine, ainsi que pour l'adaptation du bâtiment aux nouveaux modes d'accueil des enfants eu égard au décret du 1^{er} août 2000. De fait, les locaux ne sont plus adaptés à ces nouvelles modalités de fonctionnement notamment aux arrivées et départs à tout moment des enfants.

Par ailleurs, la cuisine, trop petite, ne correspond plus aux normes d'hygiène préconisées. Dans certains services d'enfants, le mobilier, les peintures et les revêtements des sols datent de l'ouverture de l'équipement et sont en très mauvais état.

Le programme prévoit un accueil de 80 enfants répartis en 4 unités d'accueil ainsi que des locaux communs (administration, salle de motricité, cuisine, locaux du personnel et espaces techniques). Les locaux actuels (894 m²) seront rénovés, redistribués, et complétés par une extension de 110 m². Un nouvel ascenseur rendra l'étage accessible et permettra de réserver l'existant aux besoins du personnel.

Durant les travaux, les enfants de la crèche Ramon pourraient être transférés vers le multi-accueil des Forges qui ouvrira en juin 2007.

Le montant de l'opération s'élève à 1 650 794 euros TTC dont 1 524 072 euros TTC pour les travaux et 126 722 euros TTC pour l'équipement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le programme des travaux et de solliciter une aide financière auprès de la CAF de la Vendée, qui peut représenter jusqu'à 40 % de la dépense HT.

G. COUTURIER se réjouit de la réhabilitation de cette crèche mais regrette qu'une extension plus grande n'ait pas été prévue. Il pense que dans ces conditions, cet équipement devra rapidement être décongestionné par la création d'une structure supplémentaire.

Selon **Monsieur le Maire**, cela dépendra de l'équipement prévu sur le secteur Bacqua. De plus, il estime que la Ville est déjà bien dotée en ce qui concerne les places de crèches. Quoi qu'il en soit, l'évolution de ces équipements dépendra également beaucoup de la politique nationale : il est inquiétant de savoir que la CNAF a reçu comme consignes du gouvernement actuel de réduire ses participations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Mini-crèche Lucien Valéry – Travaux de restructuration de la cuisine – Demande de subvention

Rapporteur : Françoise CARITAN

La mini-crèche Lucien Valéry est ouverte depuis 1979. Les locaux sont propriété de l'OPDHLM. Elle n'a pas subi de travaux notables depuis son ouverture, notamment au niveau de la cuisine. Avec la mise en place de la législation en matière de confection de repas collectifs, la cuisine de la crèche doit respecter un certain nombre de dispositions en matière d'hygiène. Il s'agit principalement de l'isolement des lieux identifiés « propres » de ceux identifiés « sales ». En conséquence, les travaux de conformité doivent être effectués. La Ville (direction construction et patrimoine) sera maître d'œuvre de ces travaux. Leur montant est estimé à 7 408.48 euros TTC. La CAF de la Vendée peut accorder à la Ville une aide dont le montant ne peut excéder 40% de la dépense HT.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter la CAF de la Vendée pour une aide financière.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Construction de deux studios de danse sur le site du lycée Pierre Mendès France – Approbation de l'avant-projet définitif (APD) – Avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Par délibération du 9 novembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le lancement de l'opération de construction de deux studios de danse sur le site du lycée Pierre Mendès-France. Un contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'équipe constituée de :

Lot n° 1 : DIA/ESQ (diagnostic/esquisse) + mission de base + EXE (études d'exécution)

- Architectes : Cabinet OAU, des Sables d'Olonne.
- Bureau d'études Structures : ESTB
- Economiste: SETEB
- Bureau d'études Bois : Synergie bois
- Bureau d'études Fluides : FIB
- Bureau d'études Acoustique : ITAC

Lot n° 2 : Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) : MCB, des Sables d'Olonne

Le projet au stade APD présente les caractéristiques suivantes:

- Un plateau de danse de 220 m²
- Un plateau de danse de 130 m²
- des vestiaires et des sanitaires
- des locaux pour les associations
- des locaux techniques et de rangement
- un patio intérieur et un hall de circulation

L'ensemble représente une surface estimée à 664 m² HO et prévoit des aménagements extérieurs d'environ 400 m².

L'estimation fixée lors du programme était de 726 000 € HT et sera réévaluée.

En effet, la proximité des studios de danse et de la salle de sports Pierre Mendès France a conduit le maître d'ouvrage à mettre en commun les productions de chauffage, d'eau chaude et sanitaires ce qui nécessite le remplacement de la chaudière de la salle de sports.

Les négociations avec la maîtrise d'œuvre ont abouti au maintien du forfait de rémunération.

Un avenant aux contrats de maîtrise d'œuvre sera conclu afin de prendre en compte les forfaits définitifs de rémunération.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver les études d'APD présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre sous réserve d'intégrer les éléments prévus au programme ;
- approuver l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux fixée à 761.000 euros HT ;
- autoriser la signature des avenants et des demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Communauté de Communes du Pays Yonnais pour les installations solaires de production d'eau chaude.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42. Convention entre la Ville et l'association de gestion du centre culturel Le Manège relative à la mise à disposition de locaux et de moyens matériels et financiers – Avenant n° 3

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Les locaux, moyens matériels et financiers, mis à disposition par la Ville à l'Association de gestion du centre culturel Le Manège, sont définis par la convention signée le 29 août 2003 entre la Ville et l'association.

Par un avenant n° 1 à cette convention du 23 septembre 2004, la Ville a confié à l'Association de gestion des locaux lui appartenant, sis 12 et 14 rue Pasteur, aménagés en studios de danse. La Ville souhaite reprendre la gestion de ces locaux, notamment pour satisfaire les besoins de l'enseignement chorégraphique de l'ENMDAD.

Parallèlement, l'association occupe actuellement pour ses besoins de stockage un local d'environ 80m², sis 73 rue Haxo. Ces locaux devant être libérés en septembre 2006, il est proposé de mettre gracieusement à disposition de l'association un local de surface équivalente rue d'Alsace.

Par ailleurs, il est proposé de proroger la convention de mise à disposition de locaux et de moyens jusqu'au 31 août 2007.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'avenant n° 3 à la convention du 29 août 2003 portant sur ces différents points.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, P. CEREIJO, F. BERNIER, F. CARITAN, P. YOU, JP. GALLOCHER

43. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Break Dance Yonnaise »

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La Ville met en œuvre une politique de soutien aux compagnies professionnelles de spectacle vivant et souhaite développer les rendez-vous culturels et festifs qui renforcent l'animation urbaine.

L'Association Break Dance Yonnaise créée en 1994 permet aux jeunes de s'exprimer à travers la danse hip hop au niveau amateur et professionnel. Les cours et les créations artistiques de l'association cherchent à toucher un public populaire.

A partir de ces objectifs communs, la Ville et l'Association ont décidé de signer une convention d'objectifs pour une période de 3 ans.

Au titre des objectifs généraux, l'association poursuivra les actions de soutien à la création artistique qu'elle met en œuvre depuis 1998.

Au titre des actions, l'association s'engage à poursuivre son activité dans la promotion de la danse hip hop et notamment :

- à accompagner la pratique de la danse hip-hop amateur en ateliers auprès du public des différents quartiers de la ville.
- à créer au minimum un spectacle professionnel par an, présenté au moins une fois à La Roche sur Yon.
- à organiser le Festival « Air, Swing and Fire » tous les deux ans.

Pour contribuer à la mise en œuvre de ces actions, la Ville s'engage :

- à verser à l'association une subvention annuelle d'objectifs, ainsi qu'une subvention supplémentaire pour l'organisation du festival Air, Swing and Fire en 2007 ;
- à mettre à disposition de l'association à titre gracieux, des locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir pour une durée de trois ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Le Pont des Arts »

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La Ville souhaite conforter sa politique d'aide aux compagnies professionnelles dans le domaine des arts vivants.

L'association « Le Pont des Arts », créée en 2001, œuvre pour la mutualisation des outils de professionnalisation, la mutualisation de compétences et offre des services pour le fonctionnement administratif des compagnies.

A partir de ces objectifs communs, la Ville et l'association ont décidé de signer une convention d'objectifs. La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacun des deux cocontractants et de définir les modalités de mise en œuvre des actions.

L'association s'engage :

- à offrir aux artistes et aux compagnies une panoplie d'outils adaptés à leurs besoins et à leurs attentes, à savoir :
 - un accompagnement des projets artistiques allant de la production à la diffusion ;
 - une aide à la jeune création et un soutien aux pratiques émergentes ;
 - une passerelle entre les différents acteurs culturels ;
 - un centre de ressources administratif et juridique.
- à assurer la coordination de la programmation artistique du festival « En création » tous les deux ans ; la prochaine édition se déroulera en 2007 en lien avec la création artistique locale.

En échange de la réalisation de ces objectifs, la Ville met à disposition de l'association, à titre gracieux, des locaux pour l'exercice des objectifs définis. La Ville versera annuellement une subvention d'objectifs ainsi qu'une subvention supplémentaire pour l'organisation du festival « En création » en 2007. La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'association « Le Pont des Arts ».

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

45. Attribution d'une subvention exceptionnelle à diverses associations culturelles

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle à deux associations culturelles :

- 560 euros à l'association « Les Imagineurs associés » pour soutenir son action de promotion des activités artistiques et culturelles à La Roche-sur-Yon et notamment son intervention à l'occasion du festival « Le Café de l'été » 2006.
- 400 euros à l'association « Venga batucada » pour soutenir le déplacement de ce groupe de musiciens et de danseurs à Béziers pour l'Université des bandes (du 10 au 14 juillet 2006).

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

46. Organisation et gestion des classes de découverte des écoles publiques et privées de La Roche-sur-Yon – Consultation – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Patricia CEREJO

La Ville apporte son soutien financier aux écoles maternelles et élémentaires, publiques ou privées, de La Roche-sur-Yon désireuses d'organiser des classes de découverte. L'organisation des séjours est confiée à un prestataire. Un marché de prestation a été passé en 2003 qui arrive à échéance le 31 août 2006. Une consultation a donc été lancée sous forme de marchés à bons de commande pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. Il est prévu d'organiser entre 13 et 40 classes chaque année.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 9 juin 2006, a retenu la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

48. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Patrimoine Yonnais

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Suite à la reprise de la gestion du site des haras par le Département, l'association Patrimoine Yonnais a engagé une réflexion et a réorienté son projet associatif autour de la valorisation du patrimoine historique et culturel de la ville.

La Ville a décidé de conforter les nouvelles actions engagées par l'association à travers une nouvelle convention d'objectifs. Cette nouvelle convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2009, développe les objectifs suivants :

- Développer des actions de promotion du patrimoine historique et culturel de la ville.
- Poursuivre le travail de collecte et d'inventaire du patrimoine.
- Relayer les initiatives et les actions développées par la Fédération européenne des cités napoléoniennes.
- Mission de préfiguration d'un centre d'interprétation de la ville de La Roche-sur-Yon.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, la Ville apportera à l'association une aide financière complémentaire sous la forme d'une subvention de 15 000 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal de mettre fin à la convention approuvée lors de la séance du 14 décembre 2005 et d'approuver le contenu d'une nouvelle convention d'objectifs liant la Ville et l'association Patrimoine Yonnais.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Gestion des services publics délégués – Examen des rapports des délégataires après avis de la commission consultative des services publics locaux.

Rapporteur : Joël SOULARD

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le conseil municipal du 10 décembre 2002 a créé une commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Dans le cadre de ses compétences, la CCSPL a examiné, d'abord au sein de ses sous-commissions thématiques puis en séance plénière réunie le 20 juin 2006, les rapports d'activités 2005 et les rapports financiers correspondants remis par les délégataires pour les services suivants :

- eau et assainissement (délégués à la CGE),
- transports publics locaux (délégués à la STY),
- pépinière d'entreprises (déléguée à ORYON),
- relais pleine nature et environnement, gîte d'étape de la Chevalerie (délégué à la Fédération des Œuvres Laïques),
- bar du complexe Arago (délégué à M. CHARDONNET),
- réseau câblé (délégué à UPC France).

Le conseil est appelé à prendre connaissance des rapports des délégataires et des avis émis par la commission consultative des services publics locaux.

Les synthèses des rapports des délégataires ont été jointes à l'ordre du jour. Les rapports des délégataires ont été transmis à chacun des groupes politiques représentés au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

50. Construction de vestiaires sportifs aux Terres Noires – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Yves ROULEAU

Par délibération en date du 31 mars 2004, le conseil municipal a approuvé le principe de construction de vestiaires sportifs aux Terres Noires, le programme des travaux, le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et l'Avant Projet Sommaire (APS) présenté par la direction Construction et Patrimoine ainsi que l'estimation prévisionnelle de l'opération.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction Construction et Patrimoine

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de la Roche sur Yon a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2006 a retenu les entreprises suivantes :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
LOT N° 1 - VRD	SYOTRA (La Roche-sur-Yon)	19 045.00 €	22 777.82 €
LOT N° 2 - GROS OEUVRE	BRUNET (Luçon)	282 698.75 €	338 107.70 €
LOT N° 3 - CHARPENTE	FEVRE (Chavagnes en Paillers)	25 572.16 €	30 584.30 €
LOT N° 4 - COUVERTURE ZINC	INFRUCTUEUX		
LOT N° 5 - MENUISERIE ALUMINIUM	BERTRAND (Luçon)	23 741.15 €	28 394.42 €
LOT N° 6 - MENUISERIES BOIS - PLAFONDS - STORES	INFRUCTUEUX		
LOT N° 7 - PLATRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS	BROSSET (Luçon)	11 321.00 €	13 539.92 €
LOT N° 8 - PLAFONDS SUSPENDUS	INFRUCTUEUX		
LOT N° 9 - CARRELAGE - FAIENCE	LERSTEAU (La Ferrière)	45 352.37 €	54 241.42 €
LOT N° 10 - ENDUIT DE FACADE	INFRUCTUEUX		
LOT N° 11 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX	INFRUCTUEUX		
LOT N° 12 - SERRURERIE	METALLERIE BOCQUIER (St. Gilles Croix de Vie)	5 491.00 €	6 567.24 €
LOT N° 13 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	INFRUCTUEUX		
LOT N° 14 - ELECTRICITE	Sarl TEXIER (Dompierre sur Yon)	21 036.10 €	25 159.18 €
LOT N° 15 - DEMOLITION BATIMENT EXISTANT	Fabrice BLANC (Sainte Foy)	7 870.00 €	9 412.52 €

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo Club Yonnais

Rapporteur : Yves ROULEAU

La Ville a été sollicitée par le Judo Club Yonnais pour l'attribution d'une subvention destinée à soutenir financièrement l'organisation du tournoi international Junior par équipes de clubs prévu le 29 octobre 2006. Il est proposé au conseil d'approuver dans ce cadre l'attribution d'une aide de 3 000 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. Mission d'études à Tizi Ouzou (Algérie) – Prise en charge des frais

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Dans le cadre de son jumelage avec la ville algérienne de Tizi Ouzou, une mission d'étude se déroulera en Algérie du 7 au 13 juillet 2006.

Cette mission menée par Monsieur le Maire, permettra de rencontrer le Président de l'Assemblée populaire communale élu en début d'année 2006. L'objectif de ce déplacement sera de définir les attentes de la nouvelle équipe municipale en tenant compte des coopérations déjà établies jusqu'à ce jour entre les deux collectivités.

Les personnes suivantes accompagneront Monsieur le Maire : les élus de la Ville chargés des relations internationales (Mme Danièle Hillier et M. Fabrice Ordonneau), Mlle Hélène Crépeau, chargée de mission à la direction relations internationales, et les acteurs yonnais impliqués dans la coopération avec Tizi Ouzou à savoir un représentant de l'Association pour les échanges

internationaux et nationaux, un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Vendée et un représentant de la SAEML ORYON.

Le programme de ce déplacement comprendra une rencontre avec les autorités de l'Ambassade de France à Alger, des réunions de travail avec la municipalité de Tizi Ouzou, des rencontres avec les autorités de la Wilaya de Tizi Ouzou, des rencontres avec les acteurs locaux de Tizi Ouzou impliqués dans la relation de jumelage entre les deux communes.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation de cette mission et de prendre en charge les frais induits, estimés à 2.400 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. Priorités de l'action internationale pour le 2^{ème} semestre 2006

Rapporteurs : Danièle HILLIER, Fabrice ORDONNEAU

Le calendrier de l'action internationale au deuxième semestre 2006 se décline selon 2 priorités :

1 – Le développement du centre de ressources dans le cadre de ses principales activités :

- Appui à la mobilité internationale :
 - accueil et conseil individualisé des publics pour les stages à l'étranger, les séjours Au Pair, le volontariat international, les chantiers internationaux, les projets de solidarité internationale ;
 - soutien et accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des bourses Ulysse et Découverte Europe.
- Partenariat avec les associations et les différents acteurs locaux dans la mise en place :
 - de la journée de rentrée universitaire (septembre) pour une présentation des activités de la Maison du Monde et des Citoyens et de la politique internationale de la Ville ;
 - de l'accueil des assistants de langue étrangère en poste dans les établissements scolaires ;
 - lors du Festival « En route vers le monde » (19-24 octobre), d'une soirée « Bourses Ulysse et Découverte Europe », diffusion des documentaires ;
 - de la Semaine de la Solidarité Internationale du 11 au 19 novembre 2006.

2 – Les relations avec les villes partenaires

Dans le cadre du suivi des projets de partenariat avec les villes jumelles et amies de La Roche-sur-Yon, plusieurs délégations yonnaises se déplaceront à l'étranger :

- à Tizi Ouzou, en Algérie, afin de rencontrer la nouvelle équipe municipale de Tizi Ouzou et définir les axes de coopération à venir (7 au 13 juillet)
- à Cáceres (novembre 2006) pour la célébration d'anniversaire de la nomination de Cáceres au Patrimoine de l'Humanité. Cette mission remplace la mission prévue initialement au calendrier du 1^{er} semestre 2006.
- conformément au protocole d'accord signé en octobre 2005 avec la ville de Zibo, un artiste plasticien yonnais se rendra à Zibo pour une résidence d'artiste à l'automne 2006 pour une durée de 15 jours.

Par ailleurs, diverses missions d'étude seront réalisées dans le cadre du suivi des projets de coopération à Costache Négri en Roumanie ainsi qu'à Al Yamoun en Palestine.

Plusieurs représentants des villes partenaires et amies seront accueillis à La Roche-sur-Yon dans les cadres suivants :

- Accueil de 4 jeunes de Drummondville (Canada) pour travailler au sein des services municipaux (1^{er} juillet au 15 août). Pendant cette même période, quatre jeunes Yonnais travailleront dans les services municipaux de Drummondville.
- Accueil de deux jeunes allemands des villes jumelles au sein des services municipaux pendant l'été dans le cadre de la découverte du milieu professionnel français
- Accueil d'un groupe de jeunes de Zibo pour un échange réciproque avec des jeunes yonnais (été 2006). Le but de cet échange est la découverte culturelle des pays et des deux villes partenaires.
- Accueil de délégations de Coleraine et de Burg dans le cadre du Salon du Charolais (24-25 novembre).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les priorités de l'action internationale de la Ville ainsi définies.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n°2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire

Pierre REGNAULT